

POUR QUE LES « BEARS » ET LES « BULLS » COMMENCENT A TRAVAILLER AVEC LES « BEES »

Ecrit par Deepshikha SINGH
Fini de rédiger le 20 | 10 | 2023

Le groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures - TNFD) a réussi à galvaniser le mouvement sur le reporting des informations liées à la nature en seulement deux ans. Forte d'une équipe de quarante membres, représentant plus de 20 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, le TNFD a obtenu le soutien d'un vaste groupe de parties prenantes liées ou non au marché, sollicitant l'avis de plus de 1 200 institutions et des tests pilotes menés par 200 entreprises et institutions financières. Son approche d'innovation ouverte mérite d'être saluée.

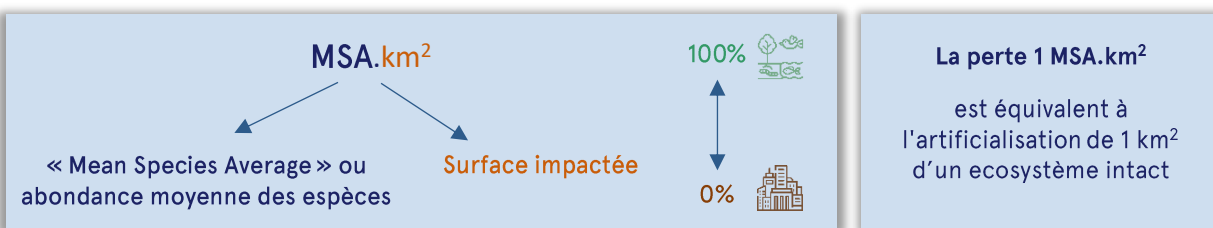
C'est donc au milieu d'une foule impressionnante d'investisseurs, d'entreprises et de régulateurs que **le TNFD a publié, le 18 septembre, ses recommandations finales sur la gestion et la divulgation des risques liés à la nature à l'intention des entreprises et des institutions financières.** Une série de documents d'orientation supplémentaires a également été publiée sur l'approche **LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer)**, les objectifs scientifiques, l'engagement auprès des parties prenantes concernées, les biomes et l'analyse de scénarios, y compris une « Orientation supplémentaire pour les institutions financières » spécifique. Plusieurs autres documents de travail seront formalisés après une consultation et un retour d'information complémentaires.

L'objectif de ce cadre a toujours été d'encourager les entreprises et les institutions financières à utiliser les informations publiées pour une meilleure prise de décision et, en fin de compte, **de contribuer à orienter les flux financiers mondiaux vers un avenir positif pour la nature**, comme le prévoit le Cadre mondial de la biodiversité (GBF).

LES RECOMMANDATIONS ENFIN PUBLIEES

Bien qu'inspiré du TCFD, le TNFD a une portée beaucoup plus large. Alors que le TCFD était principalement axé sur les investisseurs et la matérialité financière, **le TNFD vise à permettre à tous types d'entreprises de préparer tous types de publication d'informations pour tous types de publics et finalités.** Organisé autour de quatre piliers (gouvernance, stratégie, gestion des risques et des impacts et indicateurs et objectifs), le cadre de la TNFD comprend d'autres recommandations sur les sites, la chaîne de valeur et les populations locales et communautés autochtones. Ces documents, ainsi que les documents d'orientation supplémentaires, garantissent le respect d'une approche globale de la chaîne de valeur et de la société. La nature est complexe et le TNFD a retranscrire cette complexité autant que possible.

L'ensemble final de recommandations, par rapport à la version bêta la plus récente (publiée en mars 2023), ne recèle pas de surprise majeure. Un indicateur supplémentaire, l'empreinte plastique, a été inclus dans l'ensemble **de 15 indicateurs de base que toutes les entreprises déclarantes en vertu du cadre seront tenues de divulguer, quel que soit leur secteur.** Comme prévu, l'indicateur relatif à l'empreinte sur la biodiversité, **MSA.km²**, n'est pas inclus dans l'ensemble des indicateurs recommandés dans le cadre, mais peut être utilisé dans les communications.



LES PIONNIERS, UN LEADERSHIP PAR L'EXEMPLE

Avec les recommandations maintenant publiées, le TNFD entend concentrer ses efforts sur la promotion de leur adoption et compte sur les premiers adoptants pour donner le ton. Le TNFD s'attend à ce que **35 % des institutions du « Forum du TNFD » commencent à utiliser les recommandations en matière de publication d'informations d'ici à 2025**, voire plus tôt. Le jour de la publication, **GSK s'est engagé à publier ses premières informations TNFD** à partir de 2026, sur la base des données de 2025. Tout aussi encourageant, lors d'événements de lancement à travers le monde, plusieurs entreprises, dont Barclays et Reckitt Benckiser, ont exprimé leur soutien et leur intention d'explorer les recommandations dans les prochains jours. Une cohorte inaugurale d'adoptants du TNFD, entreprises et institutions financières ayant l'intention d'adopter les recommandations, sera mise sous le feu des projecteurs ; leurs noms seront annoncés lors du Forum économique mondial, en janvier prochain à Davos.

Afin d'améliorer davantage l'adoption de ces recommandations, **il est prévu que les régulateurs et les législateurs incorporent le cadre du TNFD dans leurs exigences** en matière d'informations des entreprises, comme cela a été le cas avec le TCFD. Les recommandations du TNFD devraient également **être intégrées dans les normes établies par l'International Sustainability Standards Board (ISSB)**, qui devrait servir de base pour harmoniser les informations sur la durabilité à l'échelle mondiale. De même, le Carbon Disclosure Project (CDP) a annoncé son intention d'aligner ses questionnaires sur ces recommandations.

Bien qu'aucun plan concret n'ait encore été annoncé, le TNFD a reçu des millions de dollars de financements de la part des gouvernements à travers le monde, ainsi que des Nations Unies. Le président Emmanuel Macron a fait part du soutien actif de la France au TNFD, aux côtés de Thérèse Coffey, Secrétaire d'État britannique à l'Environnement, qui a spécifiquement appelé les entreprises et les institutions financières britanniques à s'engager en faveur des recommandations du TNFD.

La TNFD s'appuie sur les cadres, méthodes et outils existants



DES DEFIS SUBSISTENT

Bien que le TNFD représente une avancée majeure, il reste des défis à relever. Il sera difficile pour les organisations d'assimiler et de filtrer ce qui est pertinent et faisable au sein de la vaste gamme de recommandations. Pour les institutions financières, un défi supplémentaire consiste à dépendre de la disponibilité, de la qualité et de la comparabilité des informations publiées par les entreprises. Jusqu'à présent, les organisations ont eu le pouvoir discrétionnaire de déterminer la matérialité et la portée de leurs informations. Il est donc fort probable que les entreprises d'un même secteur aient des niveaux différents de divulgation. Et il y a toujours la menace que les actions positives soient reléguées au second plan au profit de la publication d'informations et du « greenwashing ». **En outre, il reste encore du travail pour que les lignes directrices du TNFD soient incluses dans les informations et les exigences financières (c'est-à-dire les normes ISSB) et soient adoptées plus largement par les régulateurs.**

Toutefois, nous devons reconnaître que les publications d'informations ne sont qu'un premier pas dans la prise de mesures. Nous ne pouvons pas améliorer ce que nous ne pouvons pas mesurer, mais heureusement, **les recommandations du TNFD représentent un point de départ solide** pour mesurer où nous en sommes sur la nature et la biodiversité. Et comme l'a déclaré Tony Goldner, le directeur exécutif du TNFD, à la veille du lancement à la Bourse de New York, « si nous reconnaissons que le statu-quo n'est plus une option et que la nature doit être placée au cœur de la prise de décision commerciale et financière, alors nous avons besoin d'une nouvelle mascotte ». **Les bulls et les bears doivent collaborer avec les bees !**

Publication à caractère informatif, et non à caractère promotionnel, destinée aux clients non-professionnels au sens de la Directive MIF2.

Source : La Française Asset Management.

La Française Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF (www.amf-france.org) sous le n°GP 97-076 le 1er juillet 1997. La Française AM Finance Services, entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le n°18673 (www.acpr.banque-france.fr) et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13007808 le 4 novembre 2016.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et ne constituent pas un engagement contractuel du Groupe La Française. Ces appréciations sont susceptibles d'évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française. Coordonnées internet des autorités de tutelle: Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr, Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org.



128, bd Raspail 75006 Paris - France
Tél. +33 (0)1 44 56 10 00
Fax +33 (0)1 44 56 11 00

www.la-francaise.com